

DÉPANNAGE DE L'AIDE AU STATIONNEMENT

Le système d'aide au stationnement ne recherche pas de place de stationnement

- Le système pourrait ne pas être activé.
- Le véhicule peut se déplacer à une vitesse supérieure à 30 km/h (18 mi/h).
- Les capteurs peuvent être recouverts, partiellement ou intégralement, de saletés, de boue, de glace ou de neige.

Le système d'aide au stationnement ne propose pas une certaine place de stationnement.

- Les capteurs peuvent être recouverts, partiellement ou intégralement, de saletés, de boue, de glace ou de neige.
- L'espace n'est peut-être pas suffisamment large ou l'espace peut être insuffisant de l'autre côté du véhicule pour permettre à l'avant de pivoter pendant la manœuvre.
- Il se peut que le véhicule ait dépassé (de plus 1,5 mètre [5 ft]) la rangée de véhicules en stationnement.
- Il se peut que le véhicule se soit trop avancé (dans un rayon de 41 cm [16 pouces]) de la rangée de véhicules en stationnement.
- Il se peut que le véhicule ait roulé en marche arrière. Le système d'aide au stationnement ne recherche de place de stationnement que lorsque le véhicule se déplace en marche avant (D).
- L'angle d'attaque peut ne pas être adapté.

Le système d'aide au stationnement n'a pas positionné le véhicule de façon précise dans l'espace identifié

Un ou plusieurs des critères de limitations du système peuvent avoir été remplis. Voir page **119, LIMITATIONS DE L'AIDE AU STATIONNEMENT.**